

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAUURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 12 décembre 2018

Etaient présents : Line LALAUURIE, maire, Gérald BENEZET, Claude FAVRE, Jean-Claude VIGNEAU, Maryse PAÏOTTI, Guylène LIA Adjoints au Maire et Axel MORIZET, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Nathalie TARTAS, Chantal CZWOJDRAK, Maud DURNEY, Daniel MARROT, Christophe PLANTY, Anne-Marie FELTRIN, conseillers Municipaux.

Absents : Alain BOUCHARREL, Axel MORIZET, Serge TOMIET, Maud DURNEY, Magali DELMOULY

Procuration : Axel MORIZET à Line LALAUURIE

-=-=-

Mme le Maire ouvre la séance en évoquant les tristes événements que notre pays vient de traverser ; suite au mouvement social des « gilets jaunes », des participants pacifistes ont été tués ; de plus, l'attentat à Strasbourg lors du marché de Noël a profondément meurtri le cœur des français.

Elle aborde ensuite l'ordre du jour :

Demandes de subvention au titre de la DETR

Deux projets communaux pourraient bénéficier de subvention au titre de gros travaux tels que

- la rénovation de la salle des sports, la réhabilitation de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers et le centre social
- l'adressage normalisé

Mme le Maire présente l'étude élaborée par la SEM 47, partenaire de la commune au titre de l'assistance technique.

RENOVATION, MISES AUX NORMES ET EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DE SPORT (NOTAMMENT A L'USAGE DES COLLEGIENS)

La commune de Castelmoron-sur-Lot souhaite engager la rénovation de sa salle des sports en vue d'améliorer sa fonctionnalité pour répondre aux attentes des utilisateurs, mais également améliorer le confort thermique de sa salle et son impact écologique.

La salle est aujourd'hui utilisée par l'association de basket-ball de la commune, qui compte à ce jour plus de 100 licenciés pour la saison 2018-2019 répartis sur plusieurs niveaux de pratiques, mais également et surtout par le collège Lucie Aubrac.

Les utilisateurs ont exprimé les besoins nécessaires à la modernisation de cette salle. Ces besoins portent sur :

- les problèmes d'accessibilité aux vestiaires et aux sanitaires de la salle,
- la mise aux normes des vestiaires pour les arbitres, des sanitaires (PMR),
- la mise aux normes des éclairages de la salle,
- l'amélioration du confort thermique de la salle et des annexes,
- la réfection de la surface de jeu,
- l'aménagement d'un club-house dédié avec salle de réunion, espace buvette/kitchenette, d'un hall pour accueillir le public et de toilettes pour le public,
- la mise en accessibilité des tribunes de la salle.

Descriptif sommaire des éléments de programmation

Salle de Sport (800m²) : Cette salle constitue le cœur du projet. Elle accueille les terrains de jeux multisports pour l'éducation sportive et l'UNSS du collège. L'aire d'évolution mesure 20/40m. Elle accueille également l'association de basket de la commune. Elle est suffisamment dimensionnée pour que l'aire d'évolution permette la pratique de ces sports dans de bonnes conditions à l'exception du handball en compétition fédérale.

Dans un souci de maîtrise des coûts, le bâtiment ne sera pas isolé dans sa globalité mais uniquement par la pose de panneaux en plafonds qui en plus d'un rôle thermique pourront jouer sur le confort acoustique.

Pour remédier aux problèmes de condensation et améliorer le confort thermique de la salle, l'onduline transparente positionnée en partie haute des murs latéraux sera remplacée par des menuiseries double vitrage et des panneaux radiants infrarouge gaz/électricité seront installés au plafond.

Une ventilation naturelle sera couplée à une ventilation mécanique afin de garantir une bonne hygrométrie intérieure qui viendra également jouer sur le confort thermique.

Les éclairages seront refaits avec la mise en place d'éclairage LEDs et la possibilité de moduler leur puissance en fonction de l'utilisation de la salle (entraînement, match, soirée, etc.)

La surface de jeu sera entièrement refaite avec un sol souple spécial jeux de balles et ballons.

Les aménagements extérieurs devront permettre à minima de dynamiser et rajeunir la façade avant du bâtiment tout en réparant les fissures et microfissures des poteaux avants du plateau sportif et de rafraîchir la façade latérale vue depuis la route

Tribune (120m²) : La tribune est installée sur la moitié de la longueur du terrain, en hauteur par rapport à l'aire d'évolution ne permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Elle abrite 2 locaux de rangement au-dessous. L'espace autour de cette tribune, sa hauteur et sa conception ancienne ne permettent pas d'imaginer une accessibilité à l'aide d'une plateforme élévatrice. Malheureusement la seule solution pour rendre une tribune accessible dans la salle des sports et de venir démolir cette tribune afin de pouvoir reconstruire une tribune nouvelle au même niveau que l'aire de jeu. Cet aménagement devra permettre de recréer 2 espaces de rangements pour les utilisateurs et de mettre en place des tribunes permettant d'accueillir 80 à 100 personnes dont au moins 2 places réservées aux PMR.

Extension existante (140m²) : Les travaux dans l'extension existante devront à minima permettre la mise aux normes de la rampe d'accès au plateau. La démolition de la tribune existante permettra de récupérer assez de place pour venir allonger la nouvelle rampe jusque dans la salle et respecter la pente requise inférieure à 5% sur de tels équipements. En sus les travaux réalisés permettront la mise aux normes des sanitaires (PMR) et des locaux exigés par les fédérations sportives :

Vestiaires joueurs (40m²) : Les 2 vestiaires des joueurs seront rafraîchis, la ventilation sera changée et le vestiaire et les douches devront être accessibles aux PMR et permettre l'accueil de 12 joueurs.

Vestiaires arbitres (4/5m²) : Les vestiaires arbitres seront au nombre de 2 équipés d'une douche.

Sanitaires sportifs (20m²) : Cet espace comprend un bloc sanitaire homme (1 WC PMR et 2 urinoirs + 2 lavabos) et un bloc sanitaire femmes (1 WC PMR + 1 WC + 2 lavabos).

SAS Entrée collège : Le SAS d'entrée côté collège sera rafraîchi (peinture et sol) et fermé à l'aide d'une porte répondant aux normes PMR en alignement de l'extension et du pignon de la salle des fêtes. A minima des tapis seront installés dans ce SAS afin de permettre aux élèves et professeurs de se nettoyer les pieds avant d'entrer sur l'aire de jeux.

Extension à créer : Club house / SAS entrée sportifs(120m²)

Cette extension sur la façade avant du bâtiment permettra également de dynamiser la façade avant et la façade latérale vues. Elle comprendra :

- **Hall d'accueil** : Cet espace ne doit pas être considéré seulement comme un lieu de passage obligé ou une salle d'attente, mais plutôt comme un espace de transition abritant des fonctions spécifiques complémentaires comme les sanitaires publics, l'accès au club house ou la buvette (pour permettre la vente de boisson y compris pendant les matchs). Dans l'idéal, il sera de grande dimension et à minima de 20 m².

- **Sanitaires public/sportifs** : Cet espace comprend un bloc sanitaire hommes (1 WC PMR + 1 WC et 2 urinoirs + 2 lavabos) et un bloc sanitaire femmes (1 WC PMR + 1 WC + 2 lavabos).

- **Buvette / kitchenette** : La buvette/kitchenette sera ouverte sur le hall et sur la salle par une large banque avec volet guillotine. Dans l'idéal elle sera également en lien direct avec l'espace salle de réunion/club-house. La buvette devra prévoir un espace d'accueil pour les PMR.

- **Salle de réunion/club house** : la salle de réunion club house devra être de dimension suffisante pour accueillir 30 personnes et s'ouvrir sur le hall afin d'agrandir celui-ci lors des manifestations pour l'accueil du public. Cette salle de réunion devra être accessible directement depuis l'extérieur, en lien direct avec le bureau dédié aux associations et le bar/kitchenette permettant la préparation de thé, café...

- **Bureau privatif** : un bureau sera aménagé pour les associations d'une surface de 10 à 15 m² pour la gestion administrative.

Aménagements extérieur : la réfection du parking existant avec le marquage au sol des emplacements voitures, bus et 2 places réservées pour les PMR.

REHABILITATION DE L'ANCIENNE CASERNE EN DOJO

La commune de Castelmoron-sur-Lot souhaite réhabiliter son ancienne caserne des pompiers afin d'y aménager un espace dédié à la pratique des sports de judo et d'arts martiaux, ainsi qu'à la pratique de la gymnastique douce. Cette caserne des pompiers se situe Avenue de Comarque dans un bâtiment abritant notamment le SESSAD, la communauté de communes et le centre social.

Descriptif sommaire des éléments de programmation

Toiture (600m²) : La réhabilitation de la toiture existante avec la dépose de la couverture amiantée, son évacuation et la mise en œuvre d'une couverture type bac-acier sandwich en lieu et place

Dojo (350 m²) : La réhabilitation de la caserne en Dojo devra permettre de créer a minima :

Un espace tatamis de 121 m² environ permettant d'accueillir 30 couples de pratiquants maximum. (normes FFJDA),

Un hall d'accueil de 15 m²,

Une salle de musculation de 40 m²,

Une salle des associations de 20 m² (possible dans la capitainerie),

Un vestiaire femme de 20 m² avec douches,

Un vestiaire homme de 20 m² avec douches,

Des sanitaires PMR de 20 m²,

Des espaces de rangements de 50 m² ,

Un espace convivial avec kitchenette, tisanerie, buvette et salle de réception de 35m²,

L'isolement de la partie surélevée existante en vue de sa rétrocession à la C.C.

Ces travaux comprennent les modifications nécessaires au niveau des ouvertures existantes, la création d'ouvertures supplémentaires nécessaires.

ET RENOVATION DES LOCAUX ACCUEILLANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La commune de Castelmoron-sur-Lot souhaite rénover et améliorer la fonctionnalité du bâtiment abritant la communauté de communes de Lot et Tolzac. La communauté de communes se situe Avenue de Comarque dans le même bâtiment que l'ancienne caserne de pompier et abritant également notamment le SESSAD et le centre social.

Descriptif sommaire des éléments de programmation

Toiture (550m²) : La réhabilitation de la toiture existante avec la dépose de la couverture amiantée, son évacuation et la mise en œuvre d'une couverture type bac-acier sandwich en lieu et place. Y compris la rénovation des fenêtres de toit et puits de jours afin d'améliorer le confort thermique et de simplifier leur entretien.

Bâtiments de la communauté de communes: La réhabilitation du bâtiment devra permettre de créer a minima :

La mise en conformité de l'escalier d'accès au demi-étage (nez de marche, contremarches, dalles podotactiles, mains courantes),

La mise aux normes des sanitaires (PMR),

La création d'une ouverture dans l'espace de la caserne afin d'y aménager un espace détente/kitchenette/tisanerie/petite salle de réunion ou bureau stagiaires (80m² env.),

Un nouveau bureau vitré dans le hall d'accueil actuel de 10 m² env.,

La modification et le réagencement du hall d'accueil actuel,

La réfection des sols souples (325m² env.).

Voici les diverses hypothèses de programmation et leur estimatif, scénarii en tiroirs :

Castelmoron-sur-Lot			
Salle des Sports, Dojo et Communauté de Communes			
	Désignation des prestations et travaux à envisager	estimation	estimation cumulée
1	REHABILITATION ET ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES SPORTS		
1.1	Démolition de la tribune	10 000,00 €	10 000,00 €
1.2	Création d'une nouvelle tribune 80/100 pl. et de 2 nouveaux espaces de rangements (env. 20m² x2)	45 000,00 €	55 000,00 €
1.3	Modification de la rampe d'accès aux vestiaires	7 450,00 €	62 450,00 €
1.4	Mise en conformité des vestiaires (joueurs et arbitres) et des sanitaires	78 500,00 €	140 950,00 €
1.5	Amélioration du confort thermique (chauffage et ventilation hygrorégulée)	15 000,00 €	155 950,00 €
	sous total POSTE 1 Total HT : 155 950,00 € HT		
	TOTAL SCENARIO 1	=	155 950,00 €
2	RENOVATION DE LA SALLE DES SPORTS		
2.1	Dépose des ondulines remplacées par des doubles vitrages à ouverture mécanique	24 500,00 €	180 450,00 €
2.2	Réfection du sol de l'aire de jeux en sol souple agréé	65 000,00 €	245 450,00 €
2.3	Mise aux normes de l'éclairage	18 000,00 €	263 450,00 €
2.4	Isolation acoustique et thermique du toit	16 500,00 €	279 950,00 €
2.5	Chauffage par rayonnement	18 500,00 €	298 450,00 €
2.6	Ventilation hygrorégulée	9 500,00 €	307 950,00 €
	sous total POSTE 2 Total HT : 152 000,00 € HT		
	TOTAL SCENARIO 2	=	307 950,00 €
3	EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS		
3.1	Construction d'une extension de 120 m² (club house, sanitaires, SAS...)	182 000,00 €	489 950,00 €
3.2	Raffaichissement des façades extérieures vues restantes	22 500,00 €	512 450,00 €
3.3	Réfection du parking	7 500,00 €	519 950,00 €
	sous total POSTE 3 Total HT : 212 000,00 € HT		
	TOTAL SCENARIO 3	=	519 950,00 €
4	TOITURE CASERNE		
4.1	Dépose de la toiture existante et remplacement par une couverture en panneau sandwich 100mm	60 000,00 €	579 950,00 €
	sous total POSTE 4 Total HT 60 000,00 € HT		
	TOTAL SCENARIO 4	=	579 950,00 €
5	DOJO		
5.1	Réaménagement de la caserne en dojo (350m² env.)	432 000,00 €	1 011 950,00 €
	sous total POSTE 5 Total HT 432 000,00 € HT		
	TOTAL SCENARIO 5	=	1 011 950,00 €
6	TOITURE COMMUNAUTE DE COMMUNES		
6.1	Dépose de la toiture existante et remplacement par une couverture en panneau sandwich 100mm	55 000,00 €	1 066 950,00 €
6.2	Modification des puits de jour	19 500,00 €	1 086 450,00 €
	sous total POSTE 6 Total HT : 74500,00 € HT		
	TOTAL SCENARIO 6	=	1 086 450,00 €
7	REHABILITATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES		
7.1	Mise en conformité rampe extérieure et esalier intérieur	4 500,00 €	1 090 950,00 €
7.2	Mise aux normes des sanitaires	3 500,00 €	1 094 450,00 €
7.3	Réfection des sols souples	29 750,00 €	1 124 200,00 €
7.4	Modification du hall d'entrée avec création d'un bureau	18 000,00 €	1 142 200,00 €
7.5	Agrandissement dans la partie caserne avec création d'un espace détente/kitchenette	45 000,00 €	1 187 200,00 €
	sous total POSTE 7 Total HT : 100 750,00 € HT		
	TOTAL SCENARIO 7	=	1 187 200,00 €

A ce montant de 1 187 200 € s'ajoute les honoraires estimées à 217 600 € soit un montant global de 1 404 800 € HT. La municipalité, au vu de l'ampleur du projet global et de l'approche de la fin du mandat électoral, décide de déposer des demandes de subventions au plus tôt afin de se positionner sur le scénario à retenir rapidement.

(délibération)

Madame le Maire rappelle au conseil la nécessité de rénover le stadium dont la structure montre des signes de vieillissement et qui nécessite d'importants travaux de réhabilitation, d'accessibilité, d'isolation et d'extension pour répondre aux besoins liés à sa très forte sollicitation (nombreux clubs sportifs et élèves des écoles et du collège) ; ce programme d'investissement, complété par la réfection et réaffectation de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers ainsi que des travaux importants dans l'ensemble des locaux du centre social qui lui sont contigus (désamiantage des toitures et isolation entre autres), représente un enjeu majeur pour renforcer l'attractivité de la Commune et développer le bassin de vie au sein du territoire de la Communauté des Communes « Lot et Tolzac » mais aussi des communes avoisinantes situées dans la Vallée du Lot.

Il a été demandé pour cela au cabinet d'études SEM 47 d'assister la commune afin d'élaborer un projet global qui pourrait se réaliser dès 2019. Elle demande au conseil d'en décider.

**LE CONSEIL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ✓ Considérant que ce projet inscrit la volonté de valoriser notre territoire rural
- ✓ Considérant la nécessité de rénover la halle des sports et de réaffecter les locaux de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers, incluant le centre social
- ✓ Décide de réaliser le programme de travaux décrit dans le projet de la SEM 47 ;
- ✓ Dit que ce programme sera engagé en 2019
- ✓ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR aussi élevée que possible.
- ✓ Accepte le plan de financement ci après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 404 818 € HT	DETR 50 %	702 409 € HT
		Autofinancement 50 %	702 409 € HT

- ✓ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2019 et charge Madame le Maire de signer tous documents afférents à ce programme.

Adressage normalisé

Avant l'arrivée de la fibre optique, prévue en 2022, il faut identifier toutes les habitations et les voies de la commune. Jocelyne, la secrétaire générale avait effectué, dans le cadre de son concours, ce lourd travail il y a quelques années pour l'agglomération, ce qui avait fait économiser beaucoup à la commune alors ; aujourd'hui, ce sont les immeubles en campagne, les voies et les lieux-dits qui doivent être identifiés par la pose de plaques d'habitation (environ 450), de voiries (environ 160 + poteaux) ; Mme FILLLOL, du service départemental a estimé les quantités de fournitures nécessaires et travaille en accord avec la commune sur ce projet ; un premier devis d'un montant de 9 297 € HT est déjà établi.

(délibération)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'adressage normalisé de la commune car il conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand. En outre, cette action permettra la commercialisation du réseau Très haut débit conditionnée à l'attribution pour chaque local d'un code unique dit « Hexaclé ».

La normalisation des adresses comprend :

- *la définition des noms de voie,*
- *la numérotation,*
- *la concertation avec les habitants,*
- *la saisie sur la plateforme nationale,*
- *l'émission des délibérations de nomination,*
- *le déploiement et la pose des plaques.*

L'ingénierie nécessaire pour déployer l'adressage pourra être réalisée soit en interne par la désignation d'un élu référent et le soutien des services du Département, soit en ayant recours à un prestataire extérieur, La Poste, comprenant la fourniture des plaques de rue et d'adresse.

Madame le Maire précise que la commune choisit l'option : partenariat avec le Département, devis d'un montant de 9 297 € HT

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** le lancement de cette opération,
- **sollicite** les subventions suivantes, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :
 - Etat – D.E.T.R/ FSIL 40 % de 9 297 € soit 3 718.80 €
 - Autofinancement 7 437.60 TTC
- **prévoit d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **autorise** Madame le Maire à signer l'acte d'engagement des marchés avec les entreprises qui seront retenues et qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots, après mise en concurrence dans le respect des procédures définies par le Code des Marchés Publics,
- **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Lotissement des Caillabènes

Les travaux de viabilisation sont désormais achevés, excepté l'enrobée sera réalisé un an après la fin des chantiers de construction afin de préserver sa structure. Claude FAVRE ajoute que la pompe de relevage à ce jour n'est pas installée.

La réception des travaux sera programmée prochainement et la commercialisation effective début 2019, après les fêtes, sur le site internet de la commune, le panneau électronique et par voie d'affichage. Trois nouvelles demandes de particuliers sont parvenues en mairie sans publicité, ce qui laisse présager de bons augures.

Afin de finaliser le dossier d'emprunt (500 000 € sur 3 ans), madame le maire présente les deux offres reçues (3 demandées, une banque n'a pas souhaité répondre) :

La Banque Postale	Le Crédit Agricole
Taux fixe 0,52 %	Taux fixe 0,55 % (ou variable à 0,48 % au départ)
Intérêts trimestriels	Intérêts annuels
Remboursement du capital in fine ou au fur et à mesure des ventes des lots	Remboursement in fine ou anticipé avec pénalités
Frais de dossier 500 €	Frais de dossier 500 €

Mme le maire propose de délibérer ; le conseil municipal, décide à l'unanimité de choisir l'offre de l'organisme bancaire la plus favorable, à savoir celle de la Banque Postale.

Prospective 2019

Mme le maire invite les élus à fixer les orientations budgétaires 2019 en matière d'investissement ; elle indique, outre les sujets évoqués plus en avant, des axes de réflexion qui pourraient être les suivants :

- Extension de la maison de santé : une rencontre avec les utilisateurs et les infirmières sera programmée en janvier afin de définir les besoins ; un avant-projet est en cours de réalisation par le cabinet Archistudio, notamment Mme DUPUY/CARREE.

- Etude d'aménagements urbains : le cabinet Palimpseste présentera le compte-rendu le 15 janvier ; une 1^{ère} tranche de travaux pourrait concerner la place du Foirail, celle du temple protestant.

- Mme le Maire propose d'installer une cloison vitrée dans le hall d'entrée de la mairie afin d'isoler le secrétariat de la mairie des autres services annexes (SMAVLOT, MSA) ; cette séparation sécuriserait la confidentialité et assurerait une isolation phonique et thermique.

- Renouveau de matériels : la balayeuse est en fin de vie, des contacts ont été pris lors du salon des maires à Paris en novembre, des devis sont déjà établis ; à examiner lors de l'élaboration du budget primitif. A l'instar de la tondeuse professionnelle qui nécessite d'être remplacée.

Indemnité de conseil du receveur municipal

Mme le Maire présente la demande d'indemnité du trésorier municipal Mr Patrick DIOT pour l'exercice 2018 ; comme chaque année, cette requête soulève des avis très divergents quant à sa légitimité : Mr PLANTY émet un avis catégorique de refus d'indemnisation pour ce qu'il considère relever de sa fonction de receveur municipal, et suggère de faire remonter cette proposition à l'association des Maires de France ; d'autres exemples sont donnés de communes ayant diminué le montant ou refusé le paiement (Pinel-Hauterive et Laparade). Mme le Maire rappelle qu'il est important de conserver de bonnes relations avec le trésorier, mais rejoint Mr Planty sur la proposition d'en référer à l'amicale des maires.

Au terme du débat, il est décidé de maintenir la délibération du 20 novembre 2017 accordant cette indemnité, pour la durée du mandat.

Pour l'année 2018, elle s'élève à 524 €.

Voisins vigilants

Une réunion publique a récemment eu lieu afin d'informer les habitants de la possibilité de créer au sein de la commune ce concept basé sur la solidarité du voisinage pour mettre en échec la délinquance ; Mme le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de voyeurisme mais de bienveillance. Une convention serait à passer avec la Préfecture, la gendarmerie et la commune. Des référents seraient désignés. Elle ajoute que la pose des caméras de surveillance a déjà eu une incidence positive dans la mesure où les regroupements sont moins nombreux.

Affaire CLAVERIE

Mme le maire rappelle l'origine de cette procédure juridique : Mr Michel CLAVERIE a déplacé volontairement le chemin rural de Biraud pour convenances personnelles, et y a planté des arbres fruitiers afin de se l'approprier. Le tribunal a validé le 1^{er} bornage et condamné Mr CLAVERIE aux dépens + un montant de 500 € au titre d'une amende.

Mr PLANTY demande si le tracé initial sera refait en 2019, il convient maintenant de faire enlever les tas de terre qui obstruent son passage.

Questions diverses

- La cérémonie des vœux à la population aura lieu le 19 janvier 2019 à 15 h à la salle Tivoli
- La cérémonie des vœux et la soirée dédiée au personnel communal est fixée au 25 janvier au Séchoir palace comme l'an passé.
- Mr GONZALES, Architecte des Bâtiments de France, cherche à classer les temples du département ; il conseille la municipalité d'inscrire celui de Castelmoron à titre de statistique.
- Mme FELTRIN demande où en est le dossier « tennis » en litige avec la Sté DECOTURF France ; une négociation est en cours afin d'éviter une procédure en justice préjudiciable aux deux parties. Reste la dépose et le remplacement du sol à organiser.
- Mr PLANTY rappelle les travaux à l'église ; Mr FAVRE l'informe du devis de la sté Catarino, bien trop élevé et non détaillé, pour le nettoyage du clocher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.